

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant le raccordement d'un site de radio téléphonie ORANGE au réseau fibre optique ORANGE pour la 4G.
 - Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2022-212

ARRETE :

Objet :

Société AXIANS

Raccordement d'un site de radio téléphonie mobile ORANGE au réseau fibre optique ORANGE pour la 4G

Avenue du 11 Novembre

Du 14 novembre 2022 au 16 décembre 2022

Article I :

Dans le cadre du raccordement d'un site de radio téléphonie ORANGE au réseau fibre optique ORANGE pour la 4G, la société AXIANS devra ouvrir des chambres Télécom avenue du 11 Novembre à Forges-les-Eaux afin de les auditer et de réaliser un reportage photographique.

Le délai d'intervention sur chaque chambre varie entre 20 et 30 minutes, l'étude est programmée entre le 14 novembre 2022 et le 16 décembre 2022.

Article II :

Ces dispositions seront matérialisées par la pose de panneaux, et de tous éléments nécessaires à la mise en place des déviations et de la sécurité du chantier et de ses abords afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 17 novembre 2022

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **18 NOV. 2022**